

de Pepperel et du régiment de milices de Shuyler. L'artillerie qu'on a prise consiste en 55 pièces de canon, 14 mortiers, 5 obusiers et 47 pierriers qu'on a enlevés avec une grande quantité de boulets, bombes, balles et poudre et un amas considérable de vivres.

Le Marquis de Montcalm n'a perdu que trois hommes, savoir un Canadien, un soldat et un émonier outre la perte du Sieur de Combles; et il n'y a eu dans les différents corps de troupes qui étaient sous ses ordres, qu'environ 20 blessés, qui tous le sont fort légèrement: le Sieur de Barhamque et les Sieurs de Palmarol, capitaine de grenadiers, et Duparquet, capitaine au régiment de la Sarre, sont de ce nombre.

Le 21 du même mois d'août, toutes les démolitions étant achevées, le transport des prisonniers, de l'artillerie et des vivres fait, le Marquis de Montcalm se rembarqua avec ses troupes et se rendit sur trois divisions, à la baie de Nisouré d'où les différents corps se sont portés aux destinations respectives que leur avait indiquées le Marquis de Vaudreuil, qui a fait déposer dans les églises de Québec et des Trois-Rivières, avec les cérémonies ordinaires, les quatre drapeaux des régimens de troupes réglées de Shirley et Pepperel et celui des régimens de milices de Shuyler.

Le succès de cette expédition a répandu une joie générale dans la colonie, où l'on en connaît plus qu'ailleurs tous les avantages. Elle se trouve par là délivrée des justes inquiétudes que lui donnait l'établissement de Choueguen. Elle voit la communication avec les pays d'en haut et avec toutes les nations sauvages ses alliées à l'abri des troubles auxquels elle était exposée. Elle ne craint plus d'être attaquée de ce côté là, du moins avec la supériorité que donnait aux Anglais l'établissement qu'on vient de leur enlever et qui les mettait en état de dominer sur les lacs, où ils avaient déjà formé une marine. Elle est en état de surmonter de réunir ses forces, pour la défense de ses frontières et elle a la satisfaction de devoir cet heureux changement dans sa situation, aux secours puissants que le Roi a eu la bonté de lui envoyer.

Elle a fait éclater les sentiments les plus touchants de respect et de reconnaissance pour ces nouvelles marques de la protection de sa majesté; et elle seconde, avec tout le zèle qu'on peut attendre du peuple le plus fidèle et le plus attaché à son Prince, les soins infatigables que se donnent, pour sa défense, le Marquis de Vaudreuil, ainsi que le Marquis de Mont-

calm, et les autres officiers qui en sont chargés sous les ordres de ce Gouverneur. Avec permission. 1756.

LE ABBIÉ.

QUÉBEC, 3 MAI, 1849.

Mardi dernier, nous avons commencé le mois de Marie dans notre Chapelle; Mgr. Turgeon y a dit la messe, à la suite de laquelle il nous a fait une belle et touchante allocution qu'il a terminée en nous pressant d'employer saintement ces beaux jours.

La piété des fidèles, non contente d'avoir consacré à Marie trois parties dans le jour, le matin, le midi, le soir, le samedi de chaque semaine, et une fête au moins dans chaque mois, a voulu aussi lui dédier un mois entier dans l'année pour l'honorer d'une manière plus digne d'elle. Cette religieuse coutume s'établit d'abord en Italie; mais jugeant qu'elle était agréable à la mère de Dieu, par les miracles et les conversions qui s'opéraient dans ce temps par son intercession, tous les fidèles du monde chrétien s'empressèrent bientôt d'adopter une si sainte pratique, et de payer ainsi leur tribut d'hommages à celle que l'on nomme, à si juste titre, la *Reine du ciel*.

Si ce mois est si cher à Marie, avec quelle joie ne devons-nous pas voir son retour! avec quels transports ne devons-nous pas dire,

Salut ô beau mois de Marie!
O mois que j'ai tant désiré,
Mois que toute l'année envie,
Augure de félicité!
Son doux soleil commence à luire,
Il est l'espoir des malheureux;
En toi je crois voir le sourire
De l'aimable Reine des cieux.

Lundi dernier dans notre salle de récréation, nous avons célébré, avec un plaisir bien marqué et bien sensible, l'anniversaire de la naissance de Mgr. de Laval.

Outre Mgr. Turgeon et Mgr. Demers, qui nous honoraient de leur présence, il y avait encore plusieurs prêtres. Après quelques airs canadiens, joués à la satisfaction de l'assemblée, nous avons entendu l'éloge du fondateur du Séminaire, composé et prononcé par un de nos confrères; la reconnaissance qui le rendait éloquent, nous rendait attentifs. Espérons, que chaque année, à pareil jour, cette fête se renouvellera pour nous et que nous pourrions nous unir pour payer un tribut d'hommages à notre immortel bienfaiteur.

À la suite de cet éloge, on joua *À la Claire Fontaine* et *God save the Queen*, puis l'assemblée se sépara.

Premiers. RHÉTORIQUE.

J. Delisle, en version grecque.

SECONDE.

J. Nesbitt, en version grecque.

TROISIÈME.

J. Rioux, en version grecque.

B. Guilmet, en leçon.

QUATRIÈME.

A. Thibault, en vers.

D. Gonthier, }
A. Thibault, } en thème.

CINQUIÈME.

Elz. Tuschereau, en version anglaise.

SIXIÈME.

Z. Tessier, }
J. Guriépy, } en thème

J. Delage, }
J. Frenette, } en version.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Premier ordre.

N. Maingui, en version.

Second ordre.

J. Maheux, en français.



Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur,

Une triste importance vient de s'attacher aux nouvelles de Montréal. Mercredi de la semaine passée, vers 5 heures, le Gouverneur se rendit au conseil législatif pour sanctionner un certain nombre de bills parmi lesquels se trouvait le fameux bill d'indemnité des pertes causées par l'insurrection de 37-38. Aussitôt la sanction royale donnée, quelques cris de désapprobation se firent entendre, mais furent convertis par les applaudissemens du plus grand nombre. Plusieurs personnes sortirent pour annoncer cette nouvelle à leurs amis, en haranguant la populace aux coins des rues. La canaille se rassembla et le Gouverneur, en se rendant à son carrosse après avoir sanctionné les bills, fut accueilli par une grêle d'œufs pourris à laquelle il répondit par des sourires de pitié. Vers 7 heures, la Gazette de Montréal fit sortir un extraordinaire convoquant une assemblée pour 8 heures au Champ de Mars. Une foule considérable s'y trouva et après plusieurs discours plus ou moins furibonds, prononcés dans l'obscurité, elle se dirigea vers le Parlement qu'elle assaillit à coups de pierres.

L'on discutait en ce moment à l'assemblée législative quelques clauses du bill de judicature. Les premières pierres qui arrivèrent dans l'appartement ne firent sortir que quelques personnes; mais une seconde volée, plus énergique, décida tout le reste de l'assemblée, qui se retira dans une antichambre où l'on pouvoit se croire à l'abri, mais où l'on ne savoit trop que faire. Bientôt des cris "les voici!" se firent entendre et l'on vit en effet